

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (covid-19), un assouplissement du confinement est annoncé par le gouvernement à compter du 11 mai 2020, les services du CIAS de la Ténarèze seront organisés de la manière suivante :

1. **Service affaires générales** : maintien de l'organisation actuelle avec télétravail.
2. **Service comptabilité** : maintien de l'organisation actuelle avec une présence journalière à tour de rôle et télétravail le reste du temps.
3. **Service des archives** : télétravail et reprise de l'activité à l'hôtel de ville ou au bâtiment des archives municipales mais avec interdiction formelle d'accueillir du public.
4. **Service informatique** : Maintien de l'organisation actuelle en télétravail
5. **Service ressources humaines** : Maintien de l'organisation actuelle c'est-à-dire une présence journalière un jour sur deux avec télétravail le reste du temps
6. **Centre social – MSAP** : L'ensemble des activités publiques restent arrêtées. La MSAP pourra à nouveau recevoir des administrés mais uniquement sur prise de rendez-vous notamment pour accompagner pour la déclaration d'impôts à compter du 18 mai 2020. Le service maintiendra les appels téléphoniques auprès de ses adhérents.
7. **Cuisine centrale** : maintien de l'activité
8. **EHPAD** : maintien de l'activité
9. **SSIAD** : maintien de l'activité
10. **Pôle enfance jeunesse** : maintien à domicile pour les administratifs et coordonnateurs jeunesse. Le service périscolaire reprend son activité à compter du 14 mai 2020 aux horaires habituelles.
11. **RAM/LAEP** : maintien à domicile avec renvoi d'appel sur le portable personnel de la responsable de service.
12. **Pôle petite enfance** : reprise progressive de l'activité avec réouverture de la structure en tenant compte de l'accueil possible de 10 enfants maximum à compter du 18 mai 2020.